

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - COMMUNE DE MASSAC
DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME****Séance du 5 Juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. FILLEUL Michel**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	08	10

Présents : MM. FILLEUL Michel, DUBUS Fabien, BILLOT Céline, BETEL Guy, CARRERAS Eric, GHILARDI Martine, GUILLOU Vincent, THOMAZET Elise.

Absent(e.s.) :

Excusé(e.s.) : HAMON Vanessa, QUELVEN Sophie (a donné pouvoir à Mme Céline BILLOT), QUELVEN Ronan (a donné pouvoir à M. Vincent GUILLOU)

Date de convocation
28/05/2026

A été nommé secrétaire : Fabien DUBUS

Objet : Avis du conseil municipal dans le cadre de la consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par OCEALIA pour la création de quatre chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de Siecq

Vu :

- ✓ le Code de l'environnement, notamment les articles L181-10-1 et R181-36 ;
- ✓ le dossier présenté par le pétitionnaire relatif à la création de quatre chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de Siecq ;
- ✓ la consultation du public organisée du lundi 13 avril 2026 au mercredi 15 juillet 2026 inclus ;

Considérant :

- ✓ que le projet consiste en la création de quatre chais destinés au stockage d'alcools de bouche sur la commune de SIECQ (Charente Maritime) ;
- ✓ que le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande d'autorisation environnementale ;
- ✓ que le dossier a été mis à la disposition des élus et a fait l'objet d'un examen préalable ;
- ✓ que les incidences du projet sur l'environnement, la sécurité, les risques industriels, les nuisances potentielles ainsi que ses retombées économiques ont été étudiées ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **émet un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par OCEALIA

Résultat du vote : Pour : 08, Contre : 02, Abstention : 0

Fait et délibéré à MASSAC, les jour, an et mois susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FILLEUL




Le secrétaire de séance,

Fabien DUBUS

